



FLASH INFOS

CHEMIRÉ-LE-GAUDIN

Août 2024



La Belle Virée en Val de Sarthe

a fait son show samedi 20 juillet à Chemiré-le-Gaudin avec les compagnies Les Vrais Majors et Mouv’N Brass. Organisé par la Communauté de communes du Val de Sarthe et le collectif artistique Baltringos en lien avec les Communes du Val de Sarthe, l’événement a rassemblé des milliers de personnes pendant 3 jours (19 juillet à Fillé et 21 juillet à Louplande). Une 7^e édition mémorable, pleine d’émotions et riche en partage !

> À voir sur la page Facebook La Belle Virée en Val de Sarthe.



BUDGET 2024 ET RÉALISATIONS 2023

Aménagement de l’aire de jeux, travaux de voirie, restauration des vitraux d’Athenay et de la toiture de l’église Saint-Benoît..... P. 2-5

PROJETS 2024

Réhabilitation de l’école, travaux du centre-bourg, Plan Local d’Urbanisme, restauration des cloches de l’église Saint-Martin..... P. 7



Restez connecté > [Panneau Pocket](#) / www.chemire-le-gaudin.fr

Budget

903 115 €

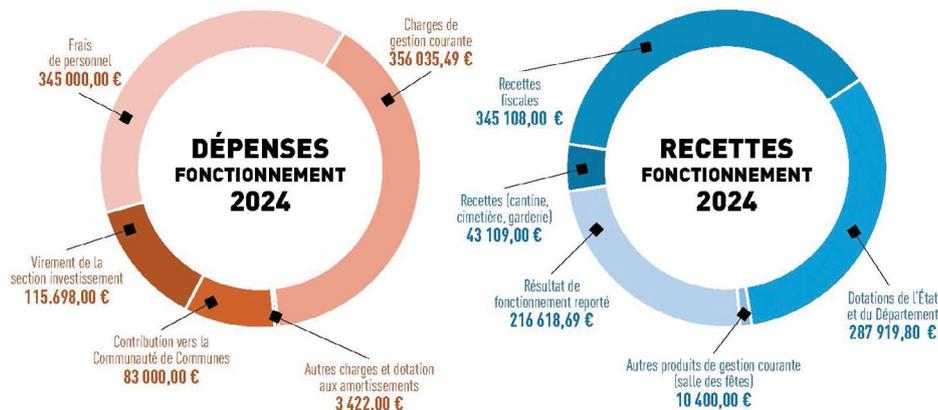
ont été budgetés en 2024

Un budget nécessaire :

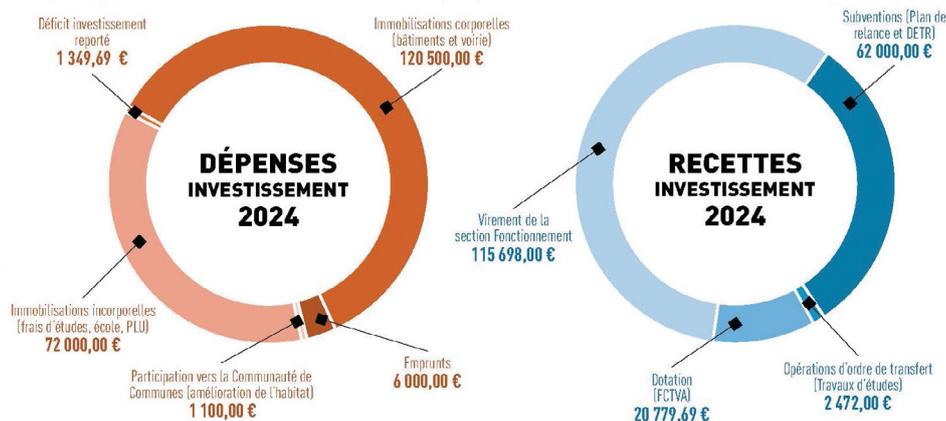
- pour assurer le fonctionnement des services publics* notamment dans la restauration scolaire, le périscolaire, l'entretien et la rénovation des équipements et bâtiments municipaux,
- investir pour engager les projets (réfection de l'école, révision du Plan Local d'Urbanisme et travaux du centre-bourg - cf. p. 6-7)
- et suivre l'évolution des charges énergétiques dont l'augmentation pèse sur le budget communal.

*701 035 €

C'est le montant investi par la Commune pour assurer le fonctionnement des services publics (charges courantes de fonctionnement, 356 035€, et de personnel : 345 000€)



FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT

ORDURES MÉNAGÈRES

La redevance en hausse

Le financement du service des déchets ménagers est assuré via une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), fixée et perçue par la Communauté de Communes du Val de Sarthe. Cette redevance finance la collecte et le traitement des ordures ménagères collectées en porte à porte, des déchets triés dans les Points d'Apport Volontaire, les déchets déposés dans les déchetteries et les frais de service.

Le Conseil communautaire a voté une hausse de la redevance de 26 % pour 2023, et une augmentation de 2,5 % pour 2024 (Réunion du Conseil communautaire - 15 décembre 2022)

Les tarifs de la REOM sont établis en fonction du nombre de personnes qui composent le foyer figurant sur votre déclaration d'impôts.

+ 2%

IMPÔTS LOCAUX

Après ne pas avoir augmenté ses taux en 2023 malgré l'inflation, le Conseil municipal les a augmentés en 2024. Les taux d'imposition communaux ont donc été fixés comme suit : taxes sur le foncier bâti (43% de part communale et 2.13% de part intercommunale) et le foncier non bâti (40,32% de part communale et 2.41% de part intercommunale). La taxe d'habitation sur les résidences secondaires s'élève à 15,62%.

30€ par hab.

La dette a baissé et atteint 30 209€ contre 42 511€ en 2023, soit 30€/hab. contre 42€/hab. en 2023. Au niveau régional, pour les communes de taille équivalente, la dette représente 508€/hab. Une capacité de désendettement de 3 mois de Capacité Auto Financement brute est nécessaire pour la rembourser. L'endettement de la Commune est considéré comme faible car inférieur à 3 ans. Ceci s'inscrit dans une gestion raisonnée en prévision des investissements futurs.

Budget : focus sur le fonctionnement de l'école

Chemiré-le-Gaudin alloue un budget de 7 500€ à l'école (équipements, mobilier, matériel informatique et fournitures scolaires à hauteur de 70€ par enfant), qui a accueilli 107 enfants en 2023-2024.

La Municipalité regrette la décision de l'Inspection académique de fermer une classe pour la rentrée 2024-2025. « Le seuil minimum pour le maintien de la 5^e classe était de 102 élèves. Or, à la rentrée 2024-2025, l'école comptera 87 élèves. Pour envisager une demande de réouverture, l'effectif devra atteindre 110 élèves », confie Michel Pavard.

Dispositif « Ma Cantine à 1€ »

Concernant la restauration scolaire, environ 25 enfants sont accueillis par service (sur 3 services). En 2023, la commune a réglé au prestataire Scolarest : 36 949,11€.

Le Conseil municipal, en séance du 8 avril 2024, a voté à l'unanimité la mise en place du dispositif « Ma Cantine à 1€ ». Cette mesure permet aux familles, ayant un quotient familial inférieur ou égal à 1 000 € justifié, de pouvoir bénéficier d'une facturation à 1€ le repas pour chaque élève mangeant à la cantine municipale.

La commune sera subventionnée par l'État via l'Agence de Services et de Paiements à hauteur de 3€ par repas plus une bonification de 1 € liée à l'engagement de la commune à la loi EGALim.



PÉRISCOLAIRE : QUEL COÛT POUR LES FAMILLES ET LA MAIRIE ?

Sur l'année 2023, l'accueil périscolaire était proposé le matin, le soir et le mercredi. En moyenne 5 à 15 enfants ont été accueillis le matin, entre 20 et 34 le soir, environ 20 le vendredi soir, et entre 13 et 19 le mercredi.

Combien ça coûte ? Qui finance ?

L'accueil d'un enfant pendant une heure coûte 3,45€. Ces 3,45€ sont couverts avec la participation des familles à hauteur de 49 %, celle de la Caf (33 %) et de la Commune (18 %)

Ce qui représente pour l'année 2023 une subvention reçue de la Caf à la Commune de 12 660€ et une dépense du budget de la commune pour 6 747€.

La commune et la Caf sont partenaires de ce service. La Caf soutient la commune qui développe le service afin de permettre aux parents la conciliation de leur vie familiale et professionnelle et proposer aux enfants un espace d'accueil et de jeux.

Ce partenariat permet de diminuer la participation des familles et rendre ainsi le service accessible à tous.

Le service d'accueil périscolaire fait l'objet d'une déclaration d'Accueil Collectif de Mineurs auprès des services de l'État, gage de la qualité de l'accueil. En effet, le cadre de cette déclaration fixe le taux d'encadrement, la qualification du personnel, la qualité du projet pédagogique et des activités proposées.



Aménagement de l'aire de jeux

Le coût de cette opération s'est élevé à 100 902, 14 € TTC, réparti comme suit :

- Équipement et installation / Entreprise Kaso : 62 112 € TTC
- Terrassement et enrobé / Eiffage : 35 850,14 € TTC
- Tracé de la piste d'athlétisme / Traçage service : 2 940 €

L'aménagement de l'aire de jeux a bénéficié de subventions :

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : 22 000 €
- Agence Nationale du Sport : 15 756,12 €

Le reste à charge pour la Commune s'élève à 63 146,02 €.



Travaux de voirie



En 2023, la réalisation du reprofilage en enrobé a été réalisée sur trois voies communales, pour le coût suivant :

- Rue Eugène-Vivier : 2 772 €
- Allée de Béchereau : 4 434,23 €
- Route des Goudonneries : 4 631,35 €

Il reste maintenant à finaliser le gravillonnage pour assurer l'étanchéité globale des voies.

Création des vitraux de l'église d'Athenay

En collaboration avec « Les amis de l'église d'Athenay »



Le coût de la restauration s'est élevé à 32 298 €. Il comprend le dépôt du permis de construire, les travaux de maçonnerie et la création et la réalisation des vitraux. Cette opération a été rendu possible grâce au soutien financier :

- De l'association « Les amis de l'église d'Athenay » : 12 000 €
- Aux dons collectés grâce à la campagne de financement participatif « Mécénat Sarthe » : 11 605 €
- Du Département de la Sarthe qui a subventionné à hauteur de : 6 340 €

Le reste à charge pour la Commune s'élève à 2 353 €.

Restoration de la toiture de l'église Saint-Benoît

Le coût de cette opération s'est élevé à 8 912,24 €. Elle sera complétée par la fabrication d'une passerelle pour permettre l'accès direct à la cloche en 2024.



Réhabilitation de l'école

Le projet du mandat municipal 2020-2026 est la réfection de l'école. Il reste la priorité du Conseil municipal, qui s'est attaché à lancer des études dès son installation.

Il y a d'abord eu une convention avec le CAUE qui n'a malheureusement pas abouti au terme de neuf mois. S'en est suivie une étude financée par le Département pendant 2 ans, non concluante. Les scénarios proposés étaient trop ambitieux et impossibles à financer. « *Nous sommes en 2024 et le constat amène la Commune à revoir ses ambitions à la juste mesure ; s'ajoute à cela la décision de fermeture d'une classe. D'une construction neuve, nous avons décidé de faire réaliser une importante réhabilitation de l'école* », indique la municipalité qui a voté l'accompagnement d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).



Travaux du centre-bourg



La nomination d'un expert judiciaire pour examiner les causes des désordres et anomalies des travaux du centre-bourg a permis de déterminer les responsabilités des entreprises missionnées en conception et exécution, à savoir : DCI Environnement (maître d'œuvre), Agence 7 lieux et TP Pigeon. Aucune responsabilité n'a été retenue contre la Commune.

Pour rappel, le marché initial de travaux n'a toujours pas été réceptionné, la responsabilité de chaque entreprise reste donc acquise. Avec l'appui de notre conseil en droit des marchés publics, les négociations amiables sont toujours en cours.

La dernière proposition en date du mois de juin 2024 de TP Pigeon, acceptée par la Commune, est de réaliser les travaux de reprise déterminés par l'expert judiciaire. Ces derniers pourraient être réalisés en deux phases sur la période des vacances de la Toussaint, comme suit :

- Rue de Renom du 14 au 21 octobre 2024
- Place de l'Église et parking du 4 au 22 novembre 2024

Les travaux ne pourront être lancés qu'après la rédaction et signature d'un protocole transactionnel rédigé par l'avocat de la Commune reprenant l'engagement des parties et l'ensemble des mesures contraignantes. Le prochain rendez-vous de négociation prévisionnel a eu lieu mi-juillet.

Le Maire, Michel Pavard, et ses conseillers ont jusqu'alors tenu et favorisé des négociations amiables dans l'intérêt financier de la Commune et de la sauvegarde du patrimoine des habitants.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Les travaux ont repris



En séance du 14 mars 2022, le Conseil municipal avait voté le lancement de la révision du PLU, conjointement avec la Commune de Fercé et le Cabinet Futur Proche. Quelques réunions ont été menées, ainsi que quelques travaux. Le 25 octobre 2023, ce cabinet d'études informait la Mairie de sa mise en liquidation judiciaire immédiate. Le devis

présenté et accepté s'élevait à 23 820 € TTC et le montant des factures acquittées à 10 140 €.

Une nouvelle consultation a dû être réalisée pour finaliser cette révision et reprendre les travaux en cours, ainsi que la responsabilité. Le choix s'est porté sur la proposition de l'agence SCALE dont le devis accepté et voté en séance du 8 avril 2024 s'élève à 23 760 €.

Une première visite de la Commune et une première réunion de présentation ont eu lieu le 13 mai dernier en Mairie.

La révision du Plan Local d'Urbanisme (qui date de 2008) est nécessaire pour être en conformité avec les règles d'urbanisme, le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) et le Grenelle de l'environnement.

Église Saint-Martin : restauration des deux cloches

À la suite du constat par l'entreprise Bodet Campanaire, de l'état de vétusté des cloches de notre église jugées trop dangereuses à l'usage, il a été décidé de les arrêter et de procéder à leur réparation.

Le Conseil municipal, en séance du 19 février 2024, a acté la réparation de la cloche Bollée dans un premier temps pour un montant de 20 180 € HT et, dans l'hypothèse souhaitée d'obtenir un mécénat favorable, il procèdera à la réparation de la seconde cloche Lechesne.

Pour permettre le passage des cloches, il a été nécessaire d'agrandir la porte intérieure de l'église. Des travaux de maçonnerie ont été réalisés par la société Hardouin pour un montant de 3 751, 92 €.

Dans un contexte de sauvegarde du patrimoine et pour financer ces travaux, plusieurs actions sont et vont être menées : conférences, journée « Un dimanche sarthois » le 22 septembre (en partenariat avec l'Association Culturelle Cantonale) à l'occasion des journées du Patrimoine.

En termes de financement, outre les subventions attendues, une campagne de financement participatif portée par le Département de la Sarthe via la plateforme Sarthe Mécénat a été lancée en juin afin de restaurer les deux cloches de l'église Saint-Martin.

Pour contribuer à ce financement participatif, rendez-vous sur www.mecenat-sarthe > Restauration des deux cloches de l'église St Martin. Vous avez également la possibilité de déposer vos dons à la mairie par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public.



À voir également en vidéo sur le site de Chemiré :
www.chemire-le-gaudin.fr

AGENDA

10 Septembre FOYER RURAL

Reprise des activités

- **Gym** : reprise des cours mardi 10 septembre à 19h15
- **Théâtre** : reprise mercredi 11 septembre à 18h
- **Soirée Cabaret** les 21, 22, 23, 28 et 29 mars 2025 : rendez-vous de reprise jeudi 12 septembre à 20h30. Répétition générale le 16 mars 2025.
- **Tir à l'arc** : reprise le 13 septembre à 18h30
- **Concours de Trut** : vendredi 29 novembre.

Infos

Françoise Salinas - 02 43 88 52 94 / 06 79 09 88 05
frasalinas48@gmail.com



26 Septembre ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE CHEMIRÉ (APEC)

Reentrée conviviale

L'APEC Les P'tits Gaudinois tiendra son assemblée générale le 26 septembre. Tous les parents sont conviés. Ce sera l'occasion de faire connaissance, de partager de nouvelles idées, souhaits et de se retrouver entre parents pour partager un moment convivial. Le bilan de l'année 2023-2024 sera également dressé.

À noter également, le marché de Noël le 7 décembre.

Infos

Marie Vivier - 06 50 12 44 06
marievivier4@gmail.com



19 Octobre ANCIENS COMBATTANTS

Loisirs

Les Anciens Combattants se rendront en direction de la Suisse Normande le 19 octobre pour un déjeuner croisière sur le lac de Rabodanges.

Ils seront également présents aux côtés du Maire et de la Municipalité pour la commémoration du 11 Novembre.

Enfin, pour les fêtes de fin d'année, ils se rendront à Paris pour participer à l'enregistrement de l'émission « Les Douze Coups de Midi ».

Infos

Nancy Beuzelin au 09 73 10 76 49 ou 06 40 16 76 08
nancy.pincon72@yahoo.fr

À l'heure où nous bouclons le Flash Infos, seules les informations ci-dessus nous ont été communiquées par les associations.

Retrouvez en septembre tous les rendez-vous de la rentrée sur le site internet www.chemire-le-gaudin.fr



Campagne de financement participatif



RESTAURATION DES DEUX CLOCHES

EGLISE SAINT-MARTIN DE CHEMIRE-LE-GAUDIN

Coût : 40 000 €

Cloche BOLLEE FONDEUR (1845)

« EUGENIE ALEXANDRINE MELANIE »

801 kg

Cloche LECHESENE FONDEUR (1837)

« MARIE AIMEE FRANCOISE »

560 kg



Copyright : Quentin BOISNAY. Cloche BOLLEE FONDEUR / Cloche LECHESENE FONDEUR

Rendez-vous sur www.mecenas-sarthe



Imaginons ensemble l'énergie de demain !



PARTICIPEZ À UN DÉBAT ANIMÉ
SUR LES PROJETS CITOYENS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

ECHANGES ACTIFS

ACCUEIL CONVIVIAL

MARDI 12 NOVEMBRE 2024

19H - 20H30 (accueil dès 18h30)

MÉZERAY

SALLE POLYVALENTE (rue Robinson)

INSCRIVEZ-VOUS !

www.val-de-sarthe.fr

INFORMATION
cot@cc-valdesarthe.fr



#INSPIREZNOUS #ENGAGEZVOUS #PROJET #TERRITOIRE VALDESARTHE

